Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Fier-Aravis

Réunion publique

Thônes

8 Juillet 2019

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

CITADIA une société du groupe scet

aid OBSERVATOIRE | STRATÉGIE | PROGRAMMATION

even Conseil

SADAC TERRITOIRES

MDR

Thématiques principales de la révision

Habitat / Economie / Tourisme

Autres Thématiques

Mobilité / Agriculture / Environnement

Un moment d'échanges privilégié pour vous présenter le projet politique de révision du SCoT, se projeter dans l'avenir de notre territoire et recueillir vos avis. Elus et bureaux d'études seront présents pour répondre à vos questions.

CCVT - Tél. : 04 50 32 13 59 / Mail : accueil@ccvt.fr

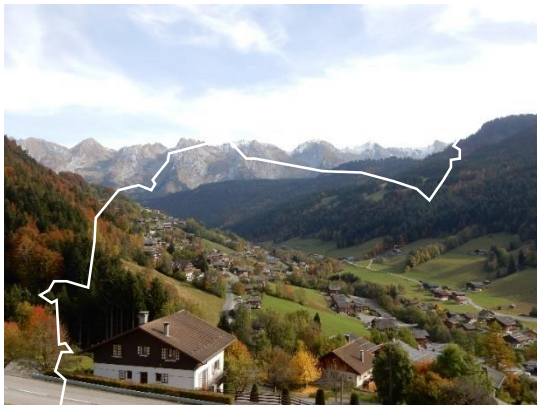

Introduction

Introduction

La révision du SCoT Fier-Aravis : un Territoire de projet, le projet de notre Territoire !

- > **18 800** habitants répartis sur **12** communes et près de **350 km²** ;
- > **70 %** d'espaces naturels et forestiers, **27 %** d'espaces agricoles ;
- > Près de **8 000 emplois : 70 %** des actifs résidant sur la CCVT travaillent sur le Territoire ;
- > Une capacité d'hébergement touristique de **70 000 lits** et une offre de destination **4 saisons.**

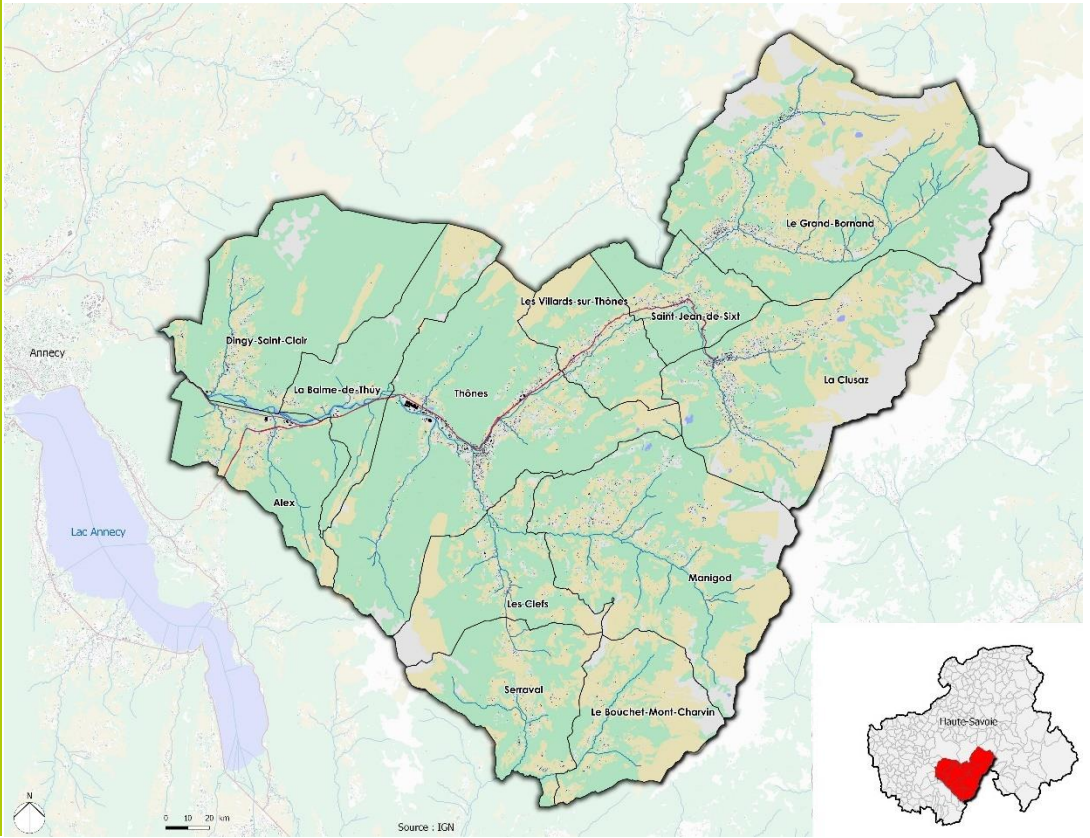

Introduction

Les objectifs de la révision du SCoT datant de 2011 :

- Mettre en cohérence le SCoT suite aux **dernières évolutions réglementaires** et notamment :
  - La Loi dite Loi “Grenelle II » (juillet 2010) ;
  - La Loi pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de mars 2014 ;
  - La Loi ELAN de novembre 2018 (urbanisme commercial).
- Approfondir les orientations et objectifs du **projet de territoire (2015)** en matière de **développement économique** et **d’aménagement touristique,** en les adaptant aux nouveaux enjeux de développement durable.

Introduction

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est…

- Un schéma… fixant les orientations générales d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années, en définissant un cadre partagé pour les communes et les documents locaux d'urbanisme ;
- … De cohérence… articulant l'ensemble des composantes de l'aménagement dans une trajectoire de développement durable ;
- … Territoriale… élaboré à l'échelle d'un territoire de projet cohérent, d'un seul tenant et sans enclave : la CCVT (12 communes)

Introduction

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) n'est pas :

- **Un « super PLU », ni un PLU intercommunal :** il ne peut déterminer les règles de constructibilité à la parcelle ;
- **Un document opérationnel :** il n'ouvre pas le droit à des financements et ne prévoit pas systématiquement des projets d'aménagement ;
- **Une démarche élaborée en vase clos,** déconnectée des territoires voisins ;
- **Achevé ou gravé dans le marbre une fois approuvé :** il implique un dispositif de suivi / évaluation du SCoT ainsi qu'un bilan obligatoire.

Introduction

Quel rôle pour le SCoT ?

- Un SCoT intégrateur qui doit être compatible et prendre en compte les démarches supra-territoriales de rang supérieur concernant l'environnement, l'eau, l'énergie, les risques,..
- Le SCoT s'applique par voie de compatibilité aux :
  - Les plans locaux d'urbanisme (PLU) ;
  - Programme local de l'habitat (PLH) ;
  - Opérations foncières et aux opérations d'aménagement de plus de 5000m² ;
  - Autorisations commerciales de plus de 1000 m².

Introduction

Les 5 étapes incontournables de la révision du SCoT :

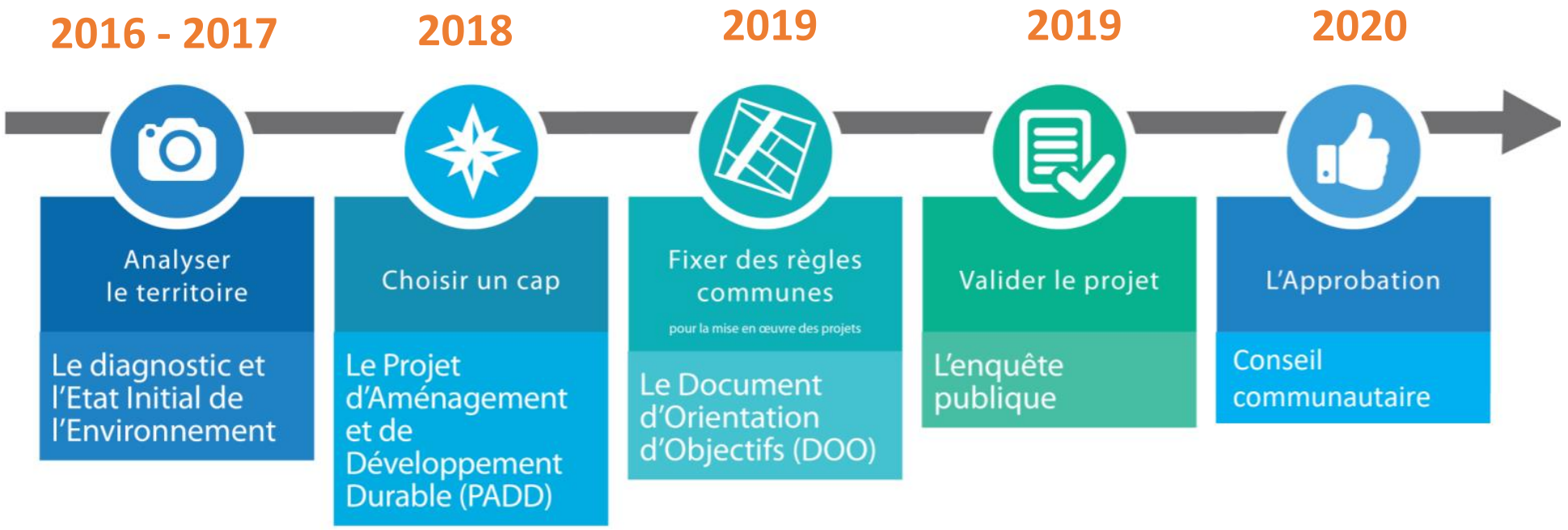

Débat sur les orientations du PADD en Conseil Communautaire : automne 2018

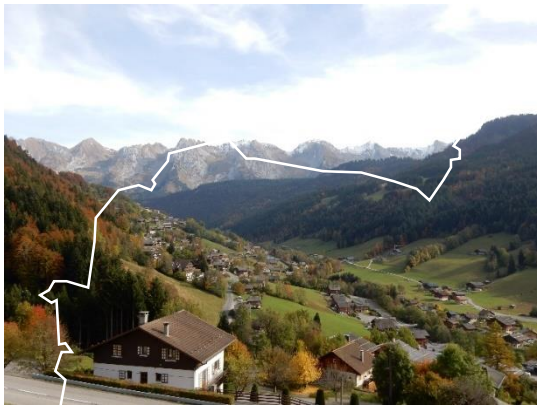

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

le projet politique des élus de la CCVT à l'horizon 2030

Présentation des orientations générales du PADD

AXE 1 – Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité

Axe 2 – Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le territoire

Axe 3 – S'affirmer comme une destination touristique de référence

AXE 4 – Renforcer la connectivité et l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités et les conditions d'accès au numérique

AXE 5 – Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser

AXE 6 – Un aménagement maitrisé et équilibré qui positionne le Territoire au cœur des enjeux du développement durable

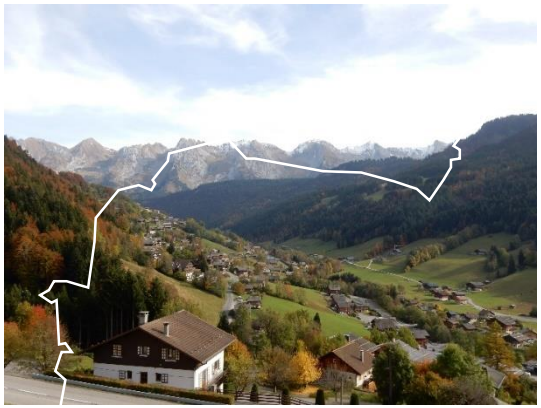

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Les mesures et outils de mise en œuvre du projet politique

Comment assurer un aménagement équilibré du Territoire ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Répondre aux besoins de proximité en s'appuyant sur une organisation territoriale multipolaire ;

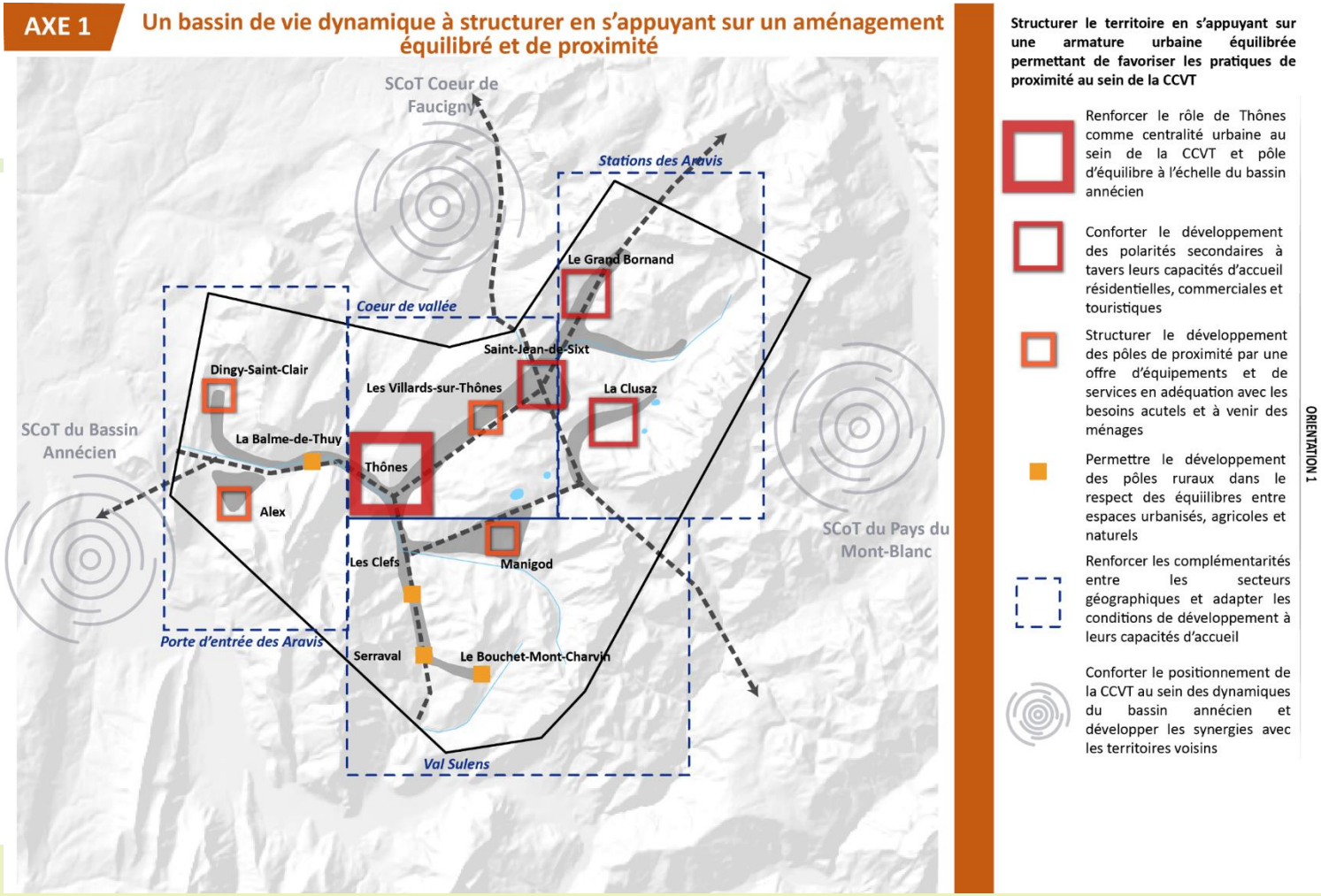

Comment assurer un aménagement équilibré du Territoire ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Limiter les impacts du développement urbain sur la pérennité des espaces agricoles, naturels et forestiers *(-70 ha de foncier constructible à horizon 2030) ;*

> Favoriser la densification des cœurs de bourgs, villages et hameaux *(80 % du développement urbain des communes au minimum).*

Comment assurer un aménagement équilibré du Territoire ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Règlementer les formes urbaines en cohérence avec les codes identitaires locaux afin de garantir l'intégration des nouveaux quartiers dans la trame traditionnelle.

> Développer les espaces de nature au cœur des villages et hameaux, notamment au sein des espaces publics, et organiser leur maillage en lien avec les espaces agricoles et de nature proche par des aménagements paysagers de qualité.

Comment assurer un aménagement équilibré du Territoire ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Maîtriser l'urbanisation linéaire le long des axes routiers du fond de vallée en privilégiant des extensions en profondeur plutôt que le long de l'axe.

> Adapter les projets urbains en s'appuyant sur la mise en œuvre de principes d'aménagement et d'architecture permettant de limiter l'expositions des populations aux nuisances et aux risques

Quelles actions pour améliorer l'habitat et permettre d'accueillir de nouveaux habitants ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Programmer la réalisation de 2 900 logements environ entre 2019 et 2030 pour permettre l'accueil d'environ 3 600 nouveaux habitants à l'échelle de la CCVT (+1,2% par an)

> Développer une offre de logements complète permettant d'accueillir de nouveaux habitants et de répondre à l'évolution des besoins des ménages à tous les âges de la vie : *logement social et en accession, habitat saisonnier, logement adapté, etc.*

> Encourager le portage foncier public pour favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble sur les secteurs de développement urbain stratégiques (EPFL 74)

Comment renforcer l'attractivité des cœurs de bourgs, de villages et de stations ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Mener une réflexion globale sur l'aménagement urbain des tènements immobiliers et foncier d'envergure (> à 2 500 m²)

> Favoriser le développement du commerce de proximité au cœur des centralités urbaines, villageoises et touristiques.

> Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour tout projet d'aménagement commercial > à 500 m² de surface de vente.

> Développer les actions en faveur d'un cadre de vie de qualité, notamment sur la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine bâti

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

www.ccvt.fr ccdesvalleesdethones

Photos : © L. Madelon / AFTALP - © Commune de Thônes

Comment améliorer la qualité des espaces économiques et l'offre d'accueil aux entreprises ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Clarifier et hiérarchiser les espaces économiques du territoire en fonction de leur rayonnement et leur destination

Les espaces économiques structurants :

- *Assurer le développement d'entreprises nécessitant des besoins fonciers importants.*
- *Implantation d'entreprises « vitrines » de fort rayonnement accueillant un nombre d'emplois important.*

Les espaces économiques secondaires et les espaces économiques de rayonnement local :

- *Accueillir des activités économiques de rayonnement territorial pouvant être complémentaires aux espaces économiques structurants.*
- *Les secteurs d'activité sur ces espaces sont l'implantation d'activités artisanales de production.*

Les espaces économiques ayant une vocation commerciale structurante dominante :

Ces espaces à dominante commerciale sont identifiés comme pouvant accueillir l'activité commerciale de grande surface.

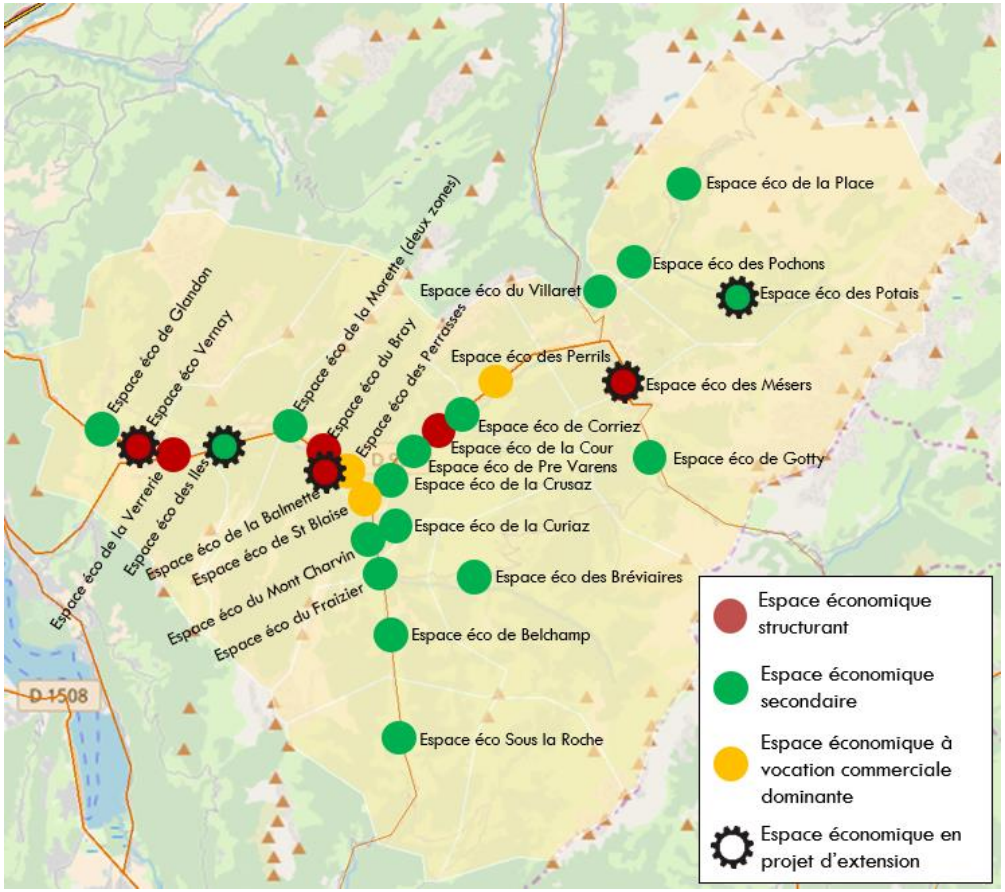

Comment améliorer la qualité des espaces économiques et l'offre d'accueil aux entreprises ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Déterminer les besoins fonciers futurs en fonction de l'évolution des emplois et des besoins des entreprises du Territoire

Prospective à 2030 : 14ha de besoin
Foncier fléché pour le développement : 14,8ha

Proposition extension espace économique structurant du Vernay (Alex) : 4,3 ha

Proposition extension espace économique structurant de la Balmette (Thônes) : 2 ha

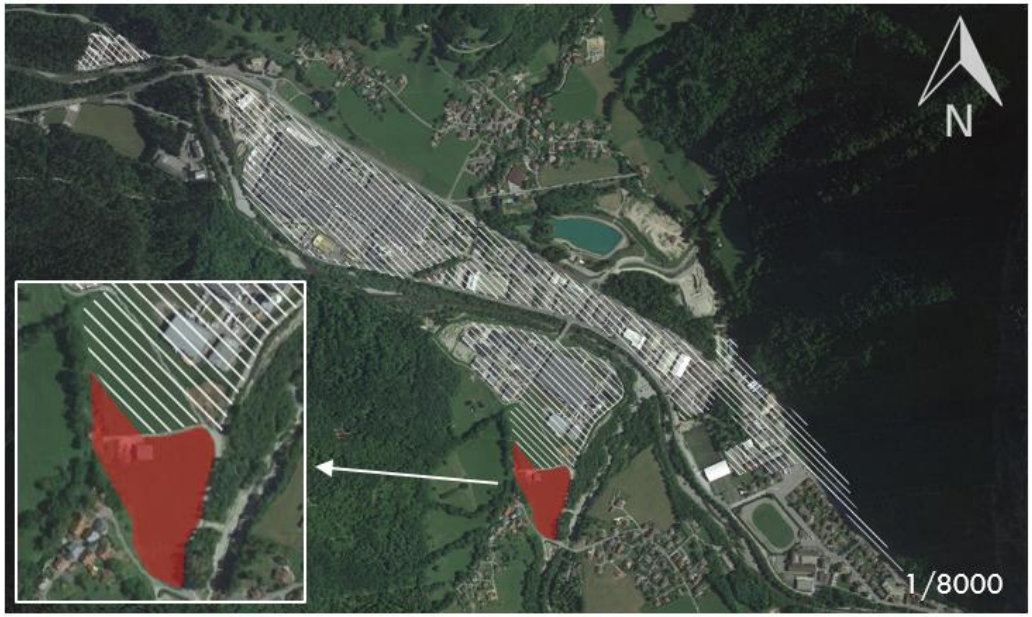

Comment améliorer la qualité des espaces économiques et l'offre d'accueil aux entreprises ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Déterminer les besoins fonciers futurs en fonction de l'évolution des emplois et des besoins des entreprises du Territoire

Proposition extension espace économique structurant des Mesers (St Jean de Sixt) : 4,2 ha

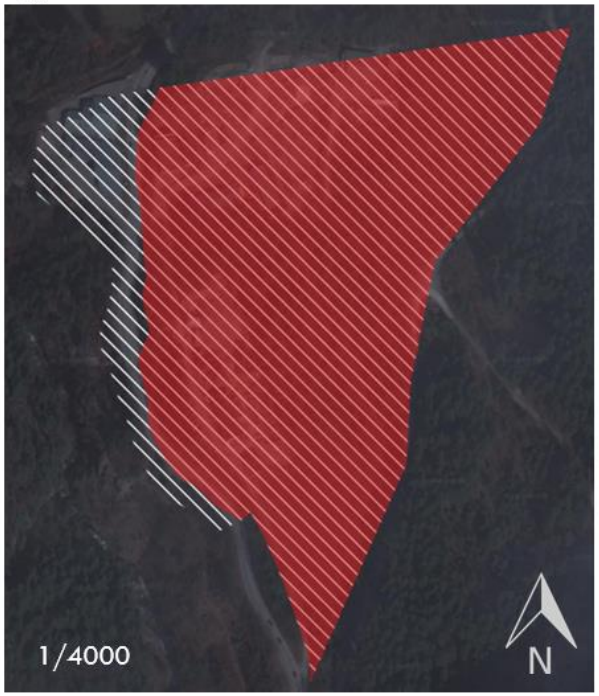

Proposition extension espace économique secondaire des Iles (La Balme de Thuy) : 2,78 ha

Proposition extension espace économique secondaire des Potais (Le Grand Bornand) : 1,61 ha

Comment améliorer la qualité des espaces économiques et l'offre d'accueil aux entreprises ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

Dans un contexte foncier et topographique contraint, optimiser l'accueil des entreprises en privilégiant les solutions de densification et de mutualisation de l'immobilier économique au sein des espaces économiques du territoire :

➔ Efficacité foncière, par la rationalisation de l'utilisation du sol et la densification de ces espaces au regard du nombre d'emplois crées.

> Exiger une qualité paysagère et environnementale de haut niveau des espaces économiques du Territoire

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

www.ccvt.fr ccdesvalleesdethones

Photos : © Alpcat Médias / Le Grand-Bornand

Quels sont les projets majeurs en matière d'aménagement touristique ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

L'OBJECTIF : S'AFFIRMER COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE DE RÉFÉRENCE

→ Proposer une destination touristique structurée et accessible :

- ✓ Afficher un positionnement permettant de rester une destination de proximité *ET* de rayonner au niveau international (*In Annecy Mountains*) ;
- ✓ Améliorer les conditions d'accès au massif et de déplacements internes au massif (cf. volet mobilité) ;
- ✓ Développer et restructurer l'offre d'hébergement pour conquérir des parts de marché (notamment international) tout en préservant le paysage et une unité architecturale qui sont la première richesse du territoire.

Quels sont les projets majeurs en matière d'aménagement touristique ?

⇨ Politiques de rénovation et de remise en marché des « lits froids » avec un projet spécifique du Village Pôle d'hébergements collectifs et équipements sportifs au Crêt Saint Jean.

⇨ Création de lits adaptés aux standards internationaux et 4 saisons, à l'exemple de villages clubs : 2 projets avec le Complexe touristique du secteur des Chenons / La Clusaz (40 000m² / ~ 1 500 lits touristiques) et le Village Club de Joyère / Grand-Bornand (40 000m² / ~ 1 500 lits touristiques)

⇨ *Projets qui sont réglementairement inscrits au SCoT Fier Aravis au titre de* ***Unités Touristiques Nouvelles Structurantes*** *(UTNS).*

Quels sont les projets majeurs en matière d'aménagement touristique ?

→ Développer des produits touristiques de qualité, diversifié et durables

✓ Développer les activités toutes saisons dont les sports d'hiver

⇨ Le « passage d'un cap » avec la réalisation de liaisons inter-domaines pour un « ***Grand Domaine Aravis*** » et principalement le projet de **liaison inter station** par le secteur de la Tête du Danay.

⇨ Extensions ciblées des domaines skiables pour compléter l'offre de ski (secteurs d'altitude).

⇨ Projets qui sont réglementairement inscrits au SCoT Fier Aravis au titre de **Unités Touristiques Nouvelles Structurantes** (UTNS).

Quels sont les projets majeurs en matière d'aménagement touristique ?

UTNS n°4 – Liaison inter stations
La Clusaz / Grand-Bornand par le Danay

UTNS n°5 – Liaison La Clusaz / Manigod par La Coverie

UTNS n°6 – Projet versant est du Lachat

UTNS n°7 – Aménagement Combe de La Creuse

Projets complémentaires :
A – Liaison entre Beauregard/Croix Fry
B - Le projet de la Mottaz

Pm : liaison plus long terme La Clusaz / La Giettaz

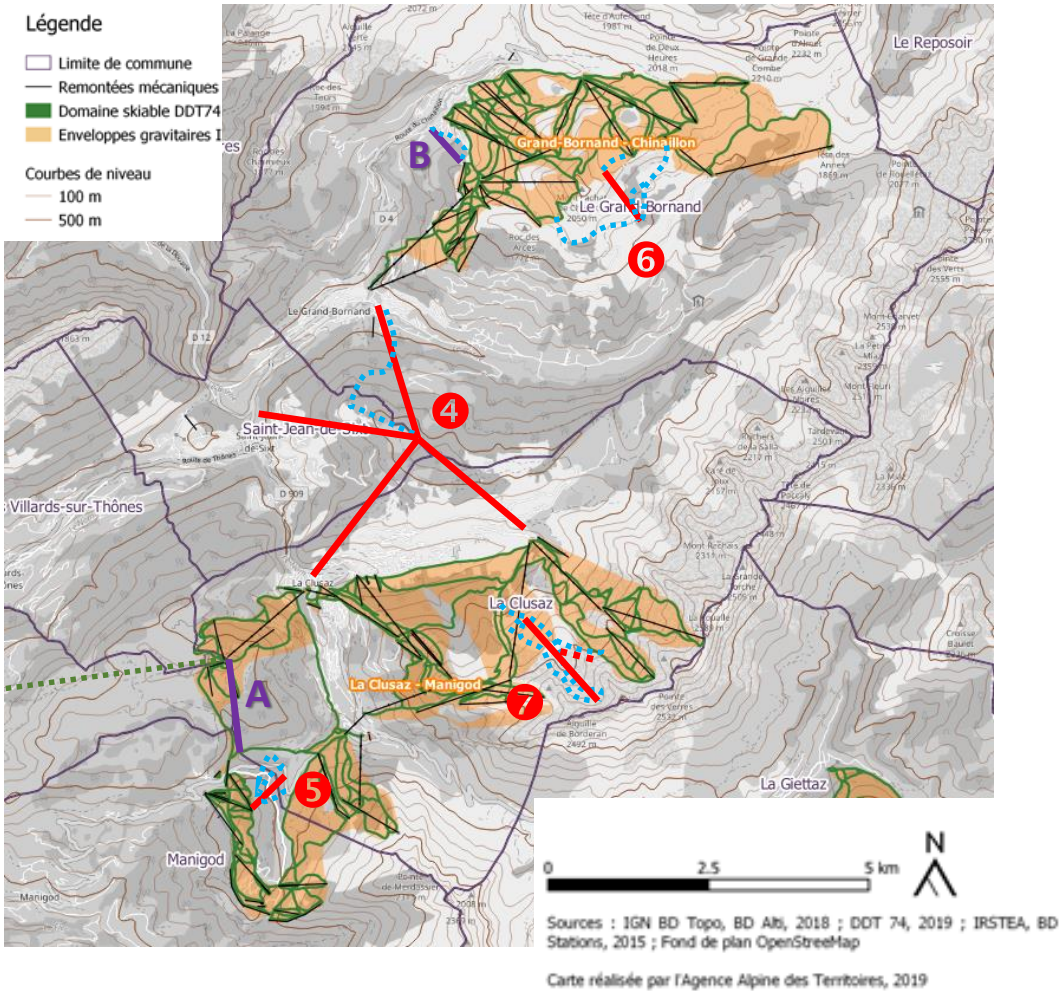

Quels sont les projets majeurs en matière d'aménagement touristique ?

→ Développer l'économie touristique par une offre annuelle multifonctionnelle

✓ Développer les aménagements dédiés aux diverses pratiques douces (vélo et piétons) :

Liaisons Itinéraires cycle en direction des Cols et sentier des 3 communes

✓ S'appuyer sur les refuges/gîtes /restaurant d'altitude pour structurer les pratiques de pleine nature (randonnée, escalade, ski de rando) : refuges du Parmelan et de la Pointe Percée et création d'un restaurant d'altitude au Col de Balme.

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

www.ccvt.fr ccdesvalleesdethones

Photos : © Thierry Milherou / CCVT

Comment améliorer et faciliter les déplacements ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> **Faciliter les connexions depuis les pôles d'échanges majeurs :** aéroport de Genève et gares TGV d'Annecy, Bellegarde et Genève.

> **Encourager le développement de solutions durables, innovantes et adaptées aux caractéristiques rurales du territoire** : parc de véhicules et VAE, bornes de recharges, etc.

> **Sécuriser les déplacements et améliorer leur fluidité :** contournement ouest de Thônes, réaménagement du col de la Croix Fry, intention de projet d'ascenseur valléen Thônes - Beauregard

Comment améliorer et faciliter les déplacements ?

AXE 4 Renforcer la connectivité et l'accessibilité des vallées de Thônes en facilitant les mobilités et les conditions d'accès au numérique

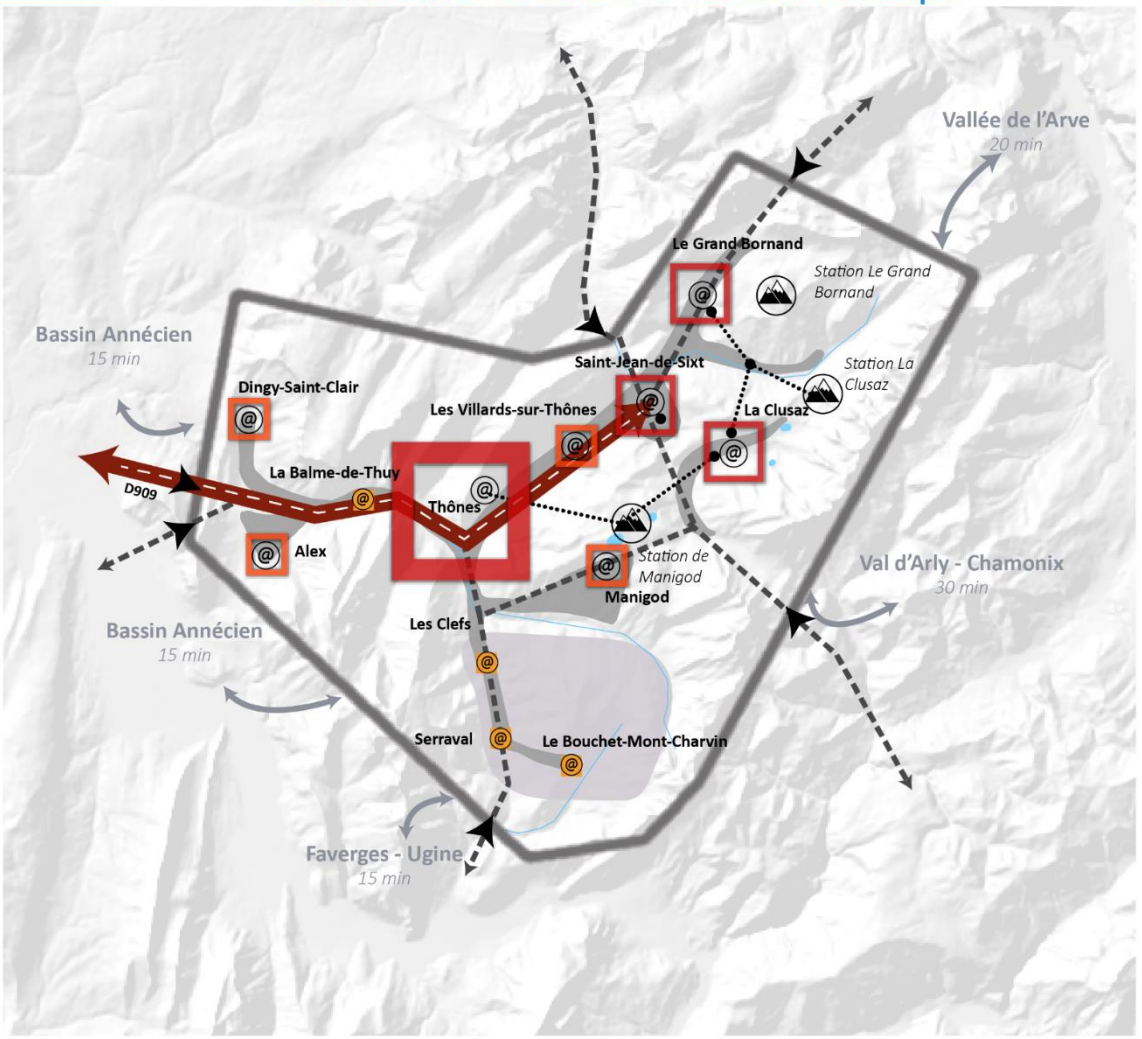

Une armature urbaine équilibrée permettant de favoriser les pratiques de proximité au sein de la CCVT

- Renforcer le rôle de Thônes comme centralité urbaine
- Conforter le développement des polarités secondaires
- Structurer le développement des pôles de proximité
- Permettre le développement des pôles ruraux

ORIENTATION 1

Améliorer l'accessibilité du territoire

- S'engager en faveur d'une gouvernance globale en matière de mobilité à l'échelle du bassin annécien
- Poursuivre l'amélioration du maillage et de la sécuration du réseau routier
- Améliorer la gestion des flux de transit entrants sur le territoire
- Liaisons câblées et projets de liaisons câblées

ORIENTATION 8

Assurer l'accès pour tous et sur tout le territoire aux technologies de l'information et de la communication

- Poursuivre l'amélioration de l'aménagement numérique
- Résorber les zones «blanches» ou «grises» insuffisamment ou non desservies
- Portes d'entrées majeures du territoire

ORIENTATION 9

Comment améliorer et faciliter les déplacements ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Développer les coopérations avec les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) voisines.

> Développer le réseau de bus sur l'ensemble du Territoire

> Etudier l'opportunité d'implanter des aires de covoiturage ou de parkings relais à destination des pendulaires, de la clientèle touristique et des équipements majeurs de la CCVT.

> Mettre en place réseau de mobilité active continu et sécurisé : liaisons cyclables et cheminements piétons.

CCVT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES

www.ccvt.fr ccdesvalleesdethones

Photos : © Thierry Milherou / CCVT

Quels outils en faveur de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Encourager des formes bâties compactes et favoriser le développement d'outils innovants en matière de transition énergétique (bioclimatisme par exemple) pour une réduction de la consommation d'énergie à la source.

> Chercher à diminuer l'usage de la voiture sur le Territoire en développant une offre en transport novatrice et diversifiée notamment durant la saison touristique : navettes vallée-station, liaison câblée, transport à la demande, co-mobilité (aires de co-voiturage, « Rézo Pouce »,...), amélioration de la desserte en transport en commun, etc.

> Intégrer le recours et la production d'énergie renouvelable à la réflexion d'aménagement d'ensemble dans les projets d'urbanisation

Comment préserver une agriculture locale d'excellence ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Préserver strictement la vocation agricole des « Zones Agricoles Stratégiques » identifiées au SCoT

> Améliorer l'accès aux parcelles agricoles pour garantir leur fonctionnalité

> Valoriser les productions agricoles locales bénéficiant d'un label qualité (AOC / AOP Reblochon)

> Œuvrer en faveur d'une agriculture plus durable *(agriculture raisonnée, agriculture biologique notamment)*

Quelles sont les mesures pour protéger l'environnement et favoriser la biodiversité ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

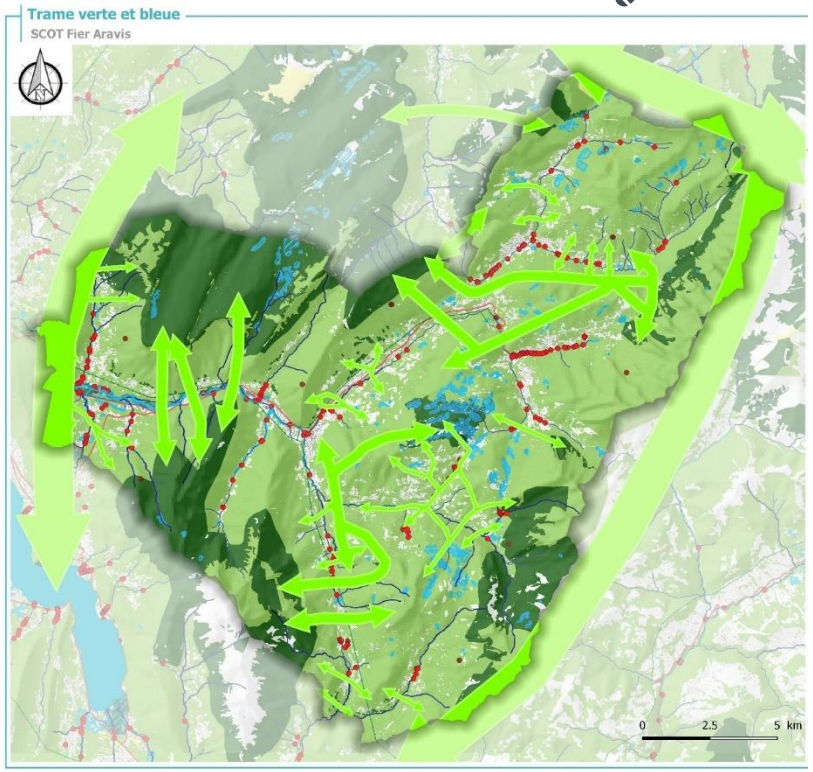

> Protéger par un zonage adapté dans les documents d'urbanisme les espaces concernés par des réservoirs de biodiversité identifiés sur la carte « Trame Verte et Bleue ».

> Recourir à la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » pour les projets qui devront s'implanter (par faute d'alternatives) au sein des réservoirs de biodiversité.

> Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau en garantissant leur fonctionnalité hydrologiques, géomorphologique et écologiques.

> Décliner au sein des documents d'urbanisme locaux les corridors écologiques identifiés au SCOT et assurer le maintien de leur fonctionnalité à travers un zonage et un règlement adapté.

Quelles sont les mesures pour protéger l'environnement et favoriser la biodiversité ?

ZOOM SUR LES PRINCIPALES MESURES DU SCOT

> Classer les ressources protégées par DUP dans les documents d'urbanisme afin d'assurer une adéquation de l'occupation du sol avec les enjeux de protection de la ressource.

> Les documents d'urbanisme devront prouver l'adéquation entre la ressource disponible et le projet de développement urbain et touristique

> Mettre en place des équipements visant à l'économie de la ressource dans les nouvelles opérations d'aménagement et inciter aux bonnes pratiques : *dispositifs basse consommation, dispositifs de récupération des eaux pluviales, etc.*

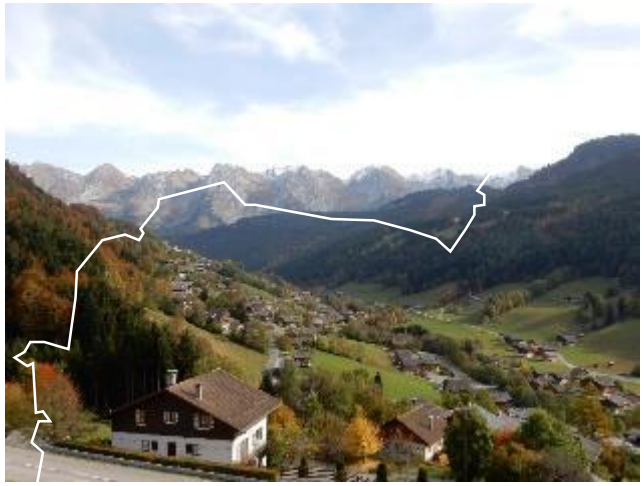

SCoT

Fier-Aravis

Réunion publique

Thônes

8 Juillet 2019

CCVT Communauté de communes des Vallées de Thônes

CITADIA Ecet

aid Observatoire | Stratégie | Programmation

even Conseil

AGATE